

Initiative 1:12 : répartition des richesses et justice salariale

91 millions.

Comme chacun le sait aujourd'hui, il s'agit du salaire touché par Brady Dugan, CEO du Credit Suisse, en 2009. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres mais il illustre bien les excès d'un système qui a perdu la raison. 91 millions. Mais qu'est-ce que c'est, au juste ? Pour rendre ce chiffre compréhensible, il faut chercher à le faire correspondre à notre réalité. Un salaire annuel de 91 millions, c'est en fait gagner en un mois plus que n'importe quel travailleur ne gagnera à la sueur de son front durant toute sa vie. Ou, dit autrement, c'est un salaire de 730 Frs... ...à la minute. Mon Dieu, j'écris depuis six minutes déjà cet article pour l'1dex. Et hop, 4380Frs dans le porte-monnaie.

Parler salaires en Suisse ?

Les salaires sont restés trop longtemps un sujet tabou en Suisse. Cette absence de transparence a permis de nombreux abus de sous-enchère salariale. L'opacité qui règne dans ce domaine fait également que, 32 ans après l'inscription dans la Constitution de l'égalité salariale entre hommes et femmes¹, les femmes gagnent en moyenne 24% de moins que les hommes dans le privé, avec une part discriminatoire évaluée à 9% dans un récent rapport de l'Office fédéral de la statistique. Et le phénomène tend même à s'aggraver.

C'est la force de l'initiative 1:12 de permettre un véritable débat national sur la question des salaires. Le peuple suisse s'exprimera en outre en 2014 sur l'introduction d'un salaire minimum (avec une votation fédérale et une votation cantonale en Valais), assurant que chacun gagne de quoi vivre dignement. C'est la seule réponse politique crédible pour résoudre le problème des « travailleurs pauvres » (« working poors »). Les salaires et la valeur du travail sont désormais au centre du débat politique helvétique.

La Jeunesse Socialiste Suisse réussit en fait un coup de maître en déposant, en tout juste quatre ans, deux initiatives populaires fédérales. Un succès phénoménal qui impressionne tout le monde à Berne, et particulièrement au sein du PDC et du PLR qui, malgré la taille de ces partis, peinent à utiliser les outils de la démocratie directe helvétique. Après la « 1:12 », la JSS amènera prochainement sur la scène politique fédérale un texte demandant l'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires. Un nouveau débat passionné s'annonce face à ceux qui défendent, systématiquement et sans aucune morale, les puissants.

Pourquoi la « 1:12 » ?

On a beaucoup entendu pendant cette campagne que l'idée de la « 1:12 » venait de jeunes socialistes alémaniques. En réalité, la proposition de plafonner les très hauts salaires avaient été émises par les Jeunesses Socialistes du Valais romand en 2007 déjà. Lors de la campagne au Conseil national, la liste des JSVR avait comme mesure phare une meilleure répartition des richesses par la

¹ Alinéa 3 de l'article 8 de la Constitution fédérale : « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

limitation à un écart 1:10 au sein des entreprises. Vous comprendrez donc que la proposition « 1:12 » est tout à fait modérée à mes yeux.

Un constat clair peut dans tous les cas être posé : il y a une vingtaine d'années, une telle règle n'aurait eu aucun sens dans notre pays. En effet, en 1984, l'écart moyen entre le salaire médian et les cadres était de 1:6, avant de monter à 1:13 en 1996 et d'exploser dans les années qui suivirent pour atteindre, en 2011, un rapport de 1:43. Il s'agit donc d'un phénomène récent, que l'on peut du reste constater au niveau international. L'excellent livre de l'économiste Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, nous apporte, grâce à une approche scientifique rigoureuse, de précieuses réponses sur l'évolution internationale de la répartition des richesses. Et les sentiments et impressions de tout un chacun se trouvent confirmées : oui, dans les pays riches, les inégalités se creusent et « la concentration des revenus a retrouvé dans les années 2000-2010 – voire légèrement dépassé – le niveau record des années 1910-1920 »². Le phénomène de l'explosion des très hauts salaires est international. Il est notamment lié à l'abandon, par les pays anglo-saxons, de l'impôt confiscatoire (qui, contrairement aux idées reçues, est une invention américaine). En effet, sur la période 1932-1980, le taux supérieur de l'impôt fédéral sur le revenu était en moyenne de 81% aux Etats-Unis.³ L'objectif était d'éviter des revenus jugés excessifs socialement et économiquement nuisibles. François Hollande n'a rien inventé avec sa taxe à 75%. Dans les faits, la baisse de ce taux supérieur dans les années 80 a transformé tout le système de négociation des salaires des top-managers. L'explosion des hauts salaires s'explique également par le fait que les cadres dirigeants sont actuellement bien souvent « en capacité de fixer leur propre rémunération, parfois sans aucune retenue, et souvent sans relation claire avec leur productivité individuelle »⁴.

Cette évolution a de nombreuses conséquences néfastes sur toute la société. Il est tout d'abord clair que de tels écarts sont nuisibles à la cohésion nationale. Comment se sentir considéré et respecté lorsque notre travail « vaut » 300 fois moins que celui de notre supérieur ? C'est la notion de valeur du travail et de dignité qui est en jeu. L'épidémiologiste anglais Richard Wilkinson a d'ailleurs fait la démonstration dans son livre « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous »⁵ (publié en français il y a quelques semaines) des nuisances des inégalités sur toute la société. Le lien entre les inégalités et les problèmes de santé et de violence y est très clairement démontré.

En outre, cette concentration des profits dans les mains de quelques top-managers empêche une répartition équilibrée des richesses. La croissance ne profite pas à tous. Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, les bas et moyens salaires ont nettement moins augmenté que la productivité alors que les très hauts salaires ont explosé. L'argent est là. Il est juste mal réparti.

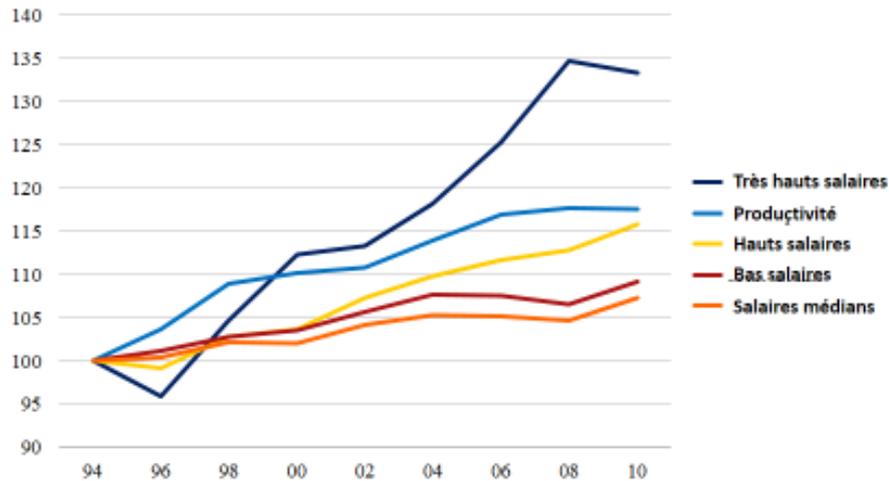
² Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Seuil, 2013, p. 37.

³ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, p. 818.

⁴ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, p. 52.

⁵ Richard Wilkinson, Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Ed. Les Petits Matins, 2013.

Evolution des salaires



Pire : le revenu disponible est même en baisse pour une large partie de la population ces dix dernières années. Les augmentations salariales des bas et moyens salaires ne suffisent même pas à compenser l'augmentation du coût de la vie (logement, primes maladie,...). Cette situation ne peut pas durer.

Evolution du revenu des employé-e-s célibataires 2000 - 2010

	Bas salaires	Salaires moyens	Hauts salaires	Très hauts salaires
Hausse du salaire brut	+3900	+5700	+17300	+51800
Impôt/taxes → aug. salaire brut	-1700	-2700	-7200	-26200
Déductions fiscales	+700	+1000	+2600	+6400
Cot. AVS/LPP, impôt indirects	-300	-300	-1000	-100
Primes d'ass. maladie	-1500	-1500	-1500	-1500
Frais du logement	-2400	-2500	-3300	-6700
Evolution du revenu	-1300	-300	+6900	+23700



Source: rapport 2012 de l'USS sur la répartition des revenus et de la fortune en Suisse

Enfin, il apparaît que ces salaires démesurés sont également néfastes pour l'économie. Thomas Piketty a cherché le lien entre la hausse des inégalités et la crise financière. La question est légitime lorsqu'on se tourne vers les Etats-Unis et que l'on sait que la part du décile supérieur dans le revenu national américain a connu deux sommets absolus au cours du siècle écoulé : en 1928 (à la veille de la crise de 1929) et en 2007 (à la veille de la crise de 2008). Selon Piketty, « il ne fait aucun doute que la hausse des inégalités a contribué à fragiliser le système financier américain. Pour une raison simple : la hausse des inégalités a eu pour conséquence une quasi-stagnation du pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes aux Etats-Unis, ce qui n'a pu qu'accroître la tendance à un endettement croissant des ménages modestes »⁶. De quoi laisser songeur...

Le constat est clair. Le problème est reconnu presque unanimement. On peut dès lors décider d'agir, de réguler le système, d'améliorer la situation, ou alors de rester les bras croisés en affirmant que le marché va tout résoudre. C'est le choix de la droite, qui a traité depuis le départ l'initiative « 1:12 » avec la plus grande arrogance, ne proposant aucune solution alternative et refusant même d'envisager un contre-projet aux Chambres fédérales. C'est la résignation et le laisser-faire érigés en dogmes, en programme politique.

Dans ce contexte, la règle posée par la « 1:12 » est simple : que personne, dans une même entreprise, ne puisse gagner moins en une année que le mieux payé en un mois. La mesure est claire et efficace. Loin d'être extrémiste, elle demande simplement de ramener un peu de décence dans un système qui a « pété les plombs ». Car le rôle du politique – si l'on croit encore à sa possible intervention pour corriger les dysfonctionnements – est de proposer des solutions lorsque le marché fait n'importe quoi.

Les arguments de la droite

A quinze jours de la votation, il est également temps de répondre aux arguments – parfois très farfelus, voire totalement mensongers – utilisés par la droite dans cette campagne. En voici quelques-uns :

« C'est l'initiative de la jalousie ! Cela ne vous regarde pas si certains gagnent des dizaines de millions ? »

Utiliser l'insulte de la jalousie, c'est montrer fort peu de respect pour ceux qui défendent l'idée de justice et de meilleure répartition des richesses. Il s'agit au contraire de valeurs nobles.

Le problème actuel, c'est que la richesse est accaparée par une petite minorité. Comme cela a été montré ci-dessus, une telle concentration des richesses est nuisible tant pour la cohésion du pays que pour l'économie. Chacun a le droit à sa part du gâteau.

« L'initiative 1:12 est trop compliquée à appliquer et pourra être contournée. »

Annoncer à l'avance que l'initiative ne sera pas appliquée, c'est montrer bien peu de respect pour la volonté du peuple ! En cas de « oui », le Parlement devra – comme lors de chaque modification de la Constitution – adapter la législation en conséquence. L'application sera très simple. Tous les salaires sont déjà connus grâce à l'AVS. En outre, même s'ils sont insuffisants, les contrôles par les commissions tripartites existent déjà pour vérifier les bas salaires et lutter contre la sous-enchère salariale. Il suffira de contrôler également le rapport entre le plus haut et le plus bas salaire. L'argument de la bureaucratie ne tient pas.

⁶ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, p. 469.

« Il faut aider ceux qui gagnent peu plutôt que de s'attaquer aux riches. »

L'argument fait doucement sourire lorsque l'on sait que ce sont les mêmes qui combattent aussi les salaires minimaux ainsi que toute amélioration des conditions des travailleurs. En refusant de discuter d'un éventuel contre-projet tant à la « 1:12 » qu'à l'initiative pour un salaire minimum, la droite montre bien qu'elle n'a strictement aucune solution dans ce domaine. Elle se contente de se cacher derrière l'argument des CCT, semblant ignorer que celles-ci concernent moins d'un salarié sur deux dans notre pays. Notons enfin que la « 1:12 » va justement permettre d'augmenter les salaires de la majorité des employés, grâce à une meilleure répartition de la masse salariale au sein des entreprises.

« Les PME sont concernées. »

Dans les faits, il est rare qu'un chef d'entreprise gagne plus de 2 ou 3 fois le salaire de ses employés. Nous sommes donc bien loin du ratio 1:12. Contrairement aux salaires des top-managers, le revenu d'un patron de PME dépend des résultats économiques d'une entreprise. Les PME de notre pays ne sont donc absolument pas concernées, ce qui explique d'ailleurs les difficultés de l'USAM à mobiliser ses troupes et la création d'un large comité de patrons de PME favorables à l'initiative. Les seules personnes concernées sont quelques top-managers qui accumulent tous les profits, au détriment de la population !

« Il y aura des pertes pour l'AVS et les collectivités. »

A chaque fois qu'une proposition en faveur de la justice sociale a été faite dans ce pays, la droite a assuré que ce serait la fin du monde. La dernière en date n'est autre que l'initiative Minder, pour laquelle *economiesuisse* nous promettait une Suisse plongée dans la guerre civile. Nous attendons toujours.

Les opposants utilisent des chiffres absolument fantaisistes, en s'appuyant sur une étude qu'ils ont commanditée et qui affirme noir sur blanc que le scénario répété par l'USAM est tout simplement irréaliste. Notons surtout que les mêmes qui nous accusent de cela ont causé la perte de 7 milliards pour les collectivités, avec la réforme de l'imposition des entreprises II. Nous sommes en droit d'être surpris de les entendre utiliser l'argument du souci des finances publiques !

La 1:12 n'engendrera pas de pertes significatives puisque l'argent ne disparaît pas mais sera simplement mieux réparti au sein des entreprises. Au contraire, ces montants seront investis dans l'économie réelle, ce qui aura à moyen terme des conséquences positives.

« Les entreprises vont partir. »

L'argument a systématiquement été utilisé lors de chaque avancée sociale, de l'amélioration des conditions de travail aux augmentations salariales en passant par l'introduction des congés payés.

L'utilisation de cette menace montre surtout que les opposants ont une piètre image de notre pays. La Suisse a de très nombreux atouts qui attirent les multinationales : ses infrastructures, son niveau de vie, sa stabilité, son haut niveau de formation, son innovation,... De plus, les multinationales ont déjà externalisé et délocalisé tout ce qu'elles pouvaient. Elles ont un intérêt clair dans les postes de travail qu'elles conservent en Suisse.

« C'est un diktat de l'Etat sur les salaires. »

L'Etat ne fixera aucun salaire. Le partenariat social n'est absolument pas remis en question, ni la liberté d'entreprise. C'est simplement le peuple qui peut aujourd'hui fixer une limite, s'il estime que le système a perdu la raison. Il existe déjà aujourd'hui des règles qui encadrent les activités économiques (jours de vacances, assurances sociales, protection contre les licenciements, etc.).

« La 1:12 est dangereuse pour l'économie suisse. »

La prospérité de la Suisse s'est construite durant des années où les écarts salariaux étaient nettement inférieurs à ceux que nous connaissons aujourd'hui. C'est au contraire la tendance actuelle qui est nuisible pour notre économie, puisqu'elle est toujours plus déconnectée de la réalité et que tout le monde ne profite pas de la croissance.

Enfin, l'initiative « 1:12 » correspond à l'esprit suisse, qui a toujours été caractérisé par la mesure, la modération. Preuve en est le salaire d'un conseiller fédéral (environ 475'000Fr brut par année⁷) alors qu'il s'agit évidemment d'un poste très exposé et comportant de lourdes responsabilités. Avec « 1:12 », c'est notre devise « Un pour tous – Tous pour un » qui triomphe !

Le 24 novembre, nous pouvons dire « STOP » !

La votation du 24 novembre sera difficile à gagner. Les moyens investis par les opposants dépassent l'entendement : durant la première semaine de campagne, ils ont en effet dépensé une somme similaire au budget total des initiants. On peut se demander pourquoi de telles sommes sont injectées contre l'initiative, alors que les opposants ne cessent d'affirmer qu'elle ne changera rien et pourra être contournée. Il est dans tous les cas très clair que les partis de droite, en fidèles serviteurs des puissants, connaissent leurs intérêts pour leur propre financement. Il ne faudrait pas fâcher ceux qui vous versent chaque année de quoi faire vivre votre parti. Pour couronner le tout, les médias – que certains osaient encore suspecter de sympathie pour la gauche – mènent une campagne disproportionnée contre l'initiative. Il ne se passe pas une semaine sans que la plupart des médias alémaniques (mais également en bonne partie la presse romande) ne publient de nouveaux éditos et dossiers à charge contre la « 1:12 ». Un vrai combat de David contre Goliath.

Le 24 novembre, le peuple souverain a la possibilité de ramener un peu de décence dans ce système, de redonner toute sa valeur au travail et de permettre une meilleure répartition des richesses.

Mathias Reynard,
Conseiller national

⁷ <https://www.ch.ch/fr/conseillers-federaux-salaire>